

CONSEIL D'ETABLISSEMENT N°1

23/11/2020

Présents :

Membres de droit :

Désy ODDON, Provisure

Virgile MOUREAUX, Directeur du primaire

Svitlana RADTESKA, Directrice exécutive

Paul SOULIGOUX, Attaché de Coopération pour le Français, suppléant de Mme BERAS, COCAC

Représentants du Personnel :

Pierre-Adrien DUSSAUZE, Professeur EPS au secondaire

Guillaume JACQUES, Professeur des écoles

Sonia KUSMIERCZYK, Professeure des écoles

Nina SALATA, Responsable des Ressources humaines

Représentants des Parents d'élèves :

Maud JOSEPH

Iryna HIERONIMUS

Tatiana POPOVA, suppléante de Maria GRIFFIN

Représentants des élèves :

Jennifer TIMANI élève de Terminale et vice-présidente du CVL

Membre invité :

M. David FRANCK, Président du Conseil d'administration de l'APE

Secrétaire de séance :

Jennifer TIMANI (relecture par le directeur du primaire)

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Installation du Conseil d'établissement : attributions et fonctionnement
- ✓ Bilan de rentrée 2020 : structure, effectifs, locaux
- ✓ Présentation et vote du protocole sanitaire
- ✓ Présentation et vote de la Carte des emplois
- ✓ Présentation et validation des séjours pédagogiques
- ✓ Présentation et vote du calendrier 2021-2022
- ✓ Vote de la Charte des conseils de classe
- ✓ Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h05

12 membres sont présents sur 12 convoqués. Un membre invité. Le quorum est atteint.

Le Chef d'établissement propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vote de la Charte des Conseils de classe

L'ordre du jour et sa modification sont approuvés à l'unanimité.

INSTALLATION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le Chef d'établissement rappelle la composition du Conseil d'établissement et ses modalités de fonctionnement. Il liste également ses domaines de compétences et précise que le document relatif aux attributions du Conseil est disponible sur le site de l'établissement (rubrique Instances). Il rappelle que pour des questions sensibles, il est nécessaire aux membres présents de respecter leur devoir de réserve.

BILAN DE RENTREE 2020

Le Chef d'établissement présente les effectifs à la rentrée 2020 : 472 élèves, soit 25 élèves de plus par rapport à la même date de l'année scolaire précédente.

La répartition s'établit ainsi :

- 305 élèves en primaire dont 94 en maternelle
- 167 élèves en secondaire dont 43 lycéens.

La structure pédagogique compte une classe supplémentaire au collège et s'établit à 15 classes en primaire et 11 classes en secondaire.

Le renouvellement des inscriptions a été rendu plus difficile cette année en raison du contexte sanitaire du printemps puisque les documents habituellement remis aux familles en juin ne l'ont été qu'en septembre.

Par ailleurs, l'établissement a fait le choix d'utiliser un nouvel outil de gestion comptable et des inscriptions (SKOLENGO) ce qui a également occasionné quelques délais supplémentaires dans les démarches.

PROTOCOLE SANITAIRE

Le Chef d'établissement présente le protocole sanitaire, adressé au personnel, aux élèves et aux parents d'élèves. Ce dernier s'inscrit particulièrement dans le cadre de la législation locale, tout en restant conforme au protocole sanitaire français. Le Chef d'établissement demande s'il est nécessaire d'effectuer des ajustements à ce protocole, notamment vis-à-vis de l'expérience acquise. Les autres membres du Conseil considèrent la modification de ce protocole non nécessaire.

Le Chef d'établissement propose donc de voter le protocole sanitaire.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

CARTE DES EMPLOIS

Le Chef d'établissement fait le point sur le recrutement des enseignants détachés auprès de l'AEFE : 14 personnels détachés, dont 13 résidents (tous souhaitent préserver leurs postes au sein de l'établissement). On observe une stabilité au niveau des postes occupés par les résidents. Le Chef d'établissement annonce la prolongation exceptionnelle de son propre poste pour l'année scolaire 2020-2021, afin de terminer sa carrière professionnelle.

L'ouverture d'un poste supplémentaire en contrat local pour un professeur de mathématiques est proposée par un représentant du personnel. Un résident nécessite au minimum 18 heures de cours par semaine, or ces heures sont actuellement indisponibles. Par conséquent, le Chef d'établissement propose de maintenir cette idée pour le Conseil

d'établissement de l'année scolaire 2021-2022. Ce dernier fait remarquer qu'il vaut mieux avoir une base solide avec plus d'élèves et faire monter la cohorte des professeurs par la suite.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il est possible de recruter un professeur de mathématiques local qui parle français. Le Chef d'établissement rappelle que les professeurs recrutés au collège ou au lycée doivent être soit des Français, soit des professionnels ayant enseigné dans les lycées du réseau AEFÉ. Le représentant du personnel fait remarquer que les professeurs doivent être familiers avec la spécificité des examens français.

Le Chef d'établissement propose, au vu de l'évolution des effectifs de l'établissement, de voter un acte mentionnant un ETAT NEANT (aucune fermeture, aucune ouverture, aucune transformation de poste).

POUR : 8

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2

SEJOURS PEDAGOGIQUES

Un séjour pédagogique est à examiner. Il est présenté par un représentant des professeurs, le professeur d'EPS. Ce dernier explique que le séjour se passera dans un chalet privé qui sera privatisé. Le bar et le restaurant de l'établissement seront également privatisés. Les conditions sanitaires seront respectées. Un wagon entier du train sera réservé pour l'ensemble des élèves participant à ce séjour. La participation des familles demandée pour le séjour est très raisonnable : 8500 uah par élève.

La Provisoire précise que l'Ambassade doit en amont donner son avis sur ce projet.

Le séjour est soumis à l'approbation du Conseil d'établissement et voté à l'unanimité.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CALENDRIER 2021-2022

Le Chef d'établissement rappelle les éléments à prendre en compte dans l'établissement du calendrier scolaire annuel à savoir :

- Aux termes de l'article L521-1 du Code de l'éducation, « l'année scolaire comporte au moins 36 semaines réparties en 5 périodes de travail, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacances des classes » ;
- En cas de mise en place d'un dispositif plurilingue portant la semaine à 26 heures d'enseignement obligatoire, le volume annuel ne pourra pas excéder 936 heures.

Le calendrier a été construit en concertation avec les représentants des personnels et en tenant compte des préconisations de l'AEFE et des jours fériés locaux.

Le calendrier proposé est présenté aux membres du conseil, il respecte le même découpage en périodes que celui de l'année 2020-2021.

Le Chef d'établissement demande aux membres du Conseil s'il faut garder la journée du 7 mars en jour férié ou en jour de travail. Il fait remarquer que le jour concerné est situé entre le dernier jour des vacances et un jour férié (la journée de la femme), ce qui sera susceptible d'augmenter considérablement le nombre d'absents le jour concerné. Cependant, en faisant du 7 mars un jour férié on diminuera le nombre de semaines de travail ce qui n'est pas tout à fait conforme au Code de l'éducation. Les représentants des personnels et des parents souhaitent que le calendrier soit présenté avec les 7 et 8 mars fériés

Ce calendrier proposé est soumis au vote et adopté :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Le calendrier sera maintenant transmis pour approbation à l'IEN de zone avant d'être communiqué au poste diplomatique pour validation définitive.

CHARTRE DES CONSEILS DE CLASSE

Le Proviseur explique que la Charte est un ensemble de bonnes pratiques qui concernent les délégués élèves, les délégués de parents d'élèves et les professeurs. Elle a pour but d'attribuer des rôles aux membres des Conseils de classe, donner un cadre, préciser les récompenses et assurer une certaine transparence.

La Charte des Conseils de classe est ensuite soumise au vote et adoptée à l'unanimité :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des personnels et des parents d'élèves n'ont pas transmis de questions au conseil d'établissement.

La parole est donnée au Président du Conseil d'administration de l'APE pour présenter le projet immobilier qui est en progression et toujours en négociation. Il présente le terrain constructible de UNIT City sur lequel le bâtiment de l'établissement est susceptible d'être construit. Il est situé auprès du parc Babi Yar, ce qui facilite la pratique du sport par les élèves. Les impératifs du développement durable y sont respectés : ce projet est peu énergivore.

Le projet est soutenu par l'Ambassade française. L'école possède les moyens afin de pouvoir financer ce projet sans affecter les frais scolaires.

Le projet et les étapes de sa réalisation seront présentés aux parents d'élèves lors de l'assemblée générale du 8 décembre 2020. Dans le cas d'une approbation de la part de ces derniers, le projet poursuivra son évolution. Le Président du Conseil d'administration précise que dans le cas d'un vote favorable, le projet pourra évoluer tout en restant transparent pour les parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, le Proviseur remercie les membres et lève la séance à 19h05.

La secrétaire de séance

Jennifer TIMANI

Le Président du Conseil d'établissement

Désy ODDON